

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Néant

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Opération Façades Toitures Devantures : Attribution de subvention

N°20231212-18

Rapporteur : M. Maxime BERARD

Annexe : Fiche de calcul de subvention

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que la commune, avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, a mis en place une opération « Façades-Toitures », depuis 1990, soit plus de 30 ans. La Région n'a pas souhaité poursuivre son soutien sur la tranche 10 de cette opération. Le Département souhaitant accompagner et aider les communes s'engageant dans la rénovation des façades et toitures, la commune a obtenu le 26 septembre dernier, une subvention du département de 15 000 euros au titre de l'opération « Habitat et Logement ».

L'animation de la 10^{ème} tranche de cette opération qui est confiée à l'organisme SOLIHA, se fait en complément du projet OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Le montant des subventions disponibles sur la tranche 10 est de 30 000€.

L'opération façades/toitures/devantures ne constitue donc pas un projet isolé mais s'inscrit bien dans une démarche globale et une volonté communale de valoriser le centre bourg de Guillestre et de renforcer son attractivité tant pour les habitants que pour les commerces et l'activité touristique. De nombreuses propriétés privées restent encore à rénover sur le périmètre de l'opération.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de la commune de renforcer l'attractivité de son Centre-Bourg ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°20220412-11 du 12/04/2022 validant le plan de financement de la 10^{ème} tranche de cette opération ;

VU les crédits inscrits à l'opération Façades Toitures Devantures Tranche 10 ;

VU la fiche de calcul de subvention annexée à la présente ;

VU l'avis du Bureau municipal du lundi 4 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la fiche de calcul annexée à la présente ;
- **VALIDE** la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous ;

Nom du Demandeur	Montant prévisionnel et Nature des travaux	Adresse des travaux	Montant de la subvention accordée	Remarques
Copropriété RUIZ MARTIN CHAVE	28 000 € HT Réfection Toiture en bac acier	2 Place Salva	3 500 €	Travaux en cours de réalisation : démarrage des travaux autorisés par la commune le 10/10/2023

- **AUTORISE** Madame Le Maire à mandater la subvention correspondante, une fois les travaux effectués et sur présentation des justificatifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 15 DEC. 2023

Publié le : 15 DEC. 2023

